

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre les cambriolages : Rester sur ses gardes durant les grandes vacances

A l'approche des grandes vacances, la Mairie d'Orléans rappelle les bons réflexes à observer avant tout départ prolongé. L'occasion de rappeler l'existence du dispositif « tranquillité vacances » mis en œuvre tout l'été.

RAPPEL DES CONSIGNES DE VIGILANCE

Avant tout départ en vacances, la Mairie d'Orléans rappelle qu'il est indispensable de :

- vérifier la fermeture des portes et fenêtres,
- faciliter la surveillance par un bon éclairage du domicile et une bonne taille des plantations,
- mettre en sécurité les objets de valeur,
- ranger les outils (type échelle) pour ne pas faciliter l'intrusion,
- demander à un ami ou voisin de ramasser le courrier,
- ne pas laisser les clés sans surveillance (sous le paillason par exemple),
- vérifier les systèmes de sécurité.

L'ENREGISTREMENT DES BIENS :

- Dresser une liste des objets de valeur,
- Noter précisément les caractéristiques et les numéros de séries,
- Photographier les objets de valeur et mobilier,
- Conserver l'ensemble dans un lieu sécurisé.

OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

La Mairie d'Orléans propose gratuitement l'opération « tranquillité vacances ». En l'absence des occupants, des agents de la Police Municipale ou de la Police Nationale réalisent des visites régulières aux abords des habitations.

Pour bénéficier de l'opération, il suffit de s'inscrire à l'accueil de la Police Municipale (Hôtel Groslot – place de l'Étape), dans les mairies de proximité ou au commissariat (63 rue du Faubourg Saint-Jean).

Police Municipale : numéro d'appel tout public, demande d'intervention et de secours aux usagers : 02.38.79.2.3.4.5.

Cette année, et pour la première fois, les agents de la Police Municipale d'Orléans iront au contact des habitants, sur les marchés de la ville, afin de les sensibiliser, au moyen d'un document informatif, quant aux consignes de vigilance préconisées avant tout départ en congés et de présenter l'opération « tranquillité vacances » :

- Jeudi 7 juillet, Marché Turbat, de 10h30 à 12h
- Jeudi 7 juillet, Marché Camus, de 10h30 à 12h
- Vendredi 8 juillet, Marché Argonne, de 8h45 à 11h
- Vendredi 8 juillet, Marché Martroi, de 17h à 18h
- Mardi 12 juillet, Marché Quartier des Blossières, de 10h30 à 12h
- Mercredi 13 juillet, Marché Munster, de 10h30 à 12h
- Mercredi 13 juillet, Marché République, de 17h à 18h
- Jeudi 21 juillet, Marché Dunois, de 17h à 18h